

# Le dynamisme de l'emploi se confirme, le chômage baisse nettement

NOTE DE CONJONCTURE RÉGIONALE - 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021

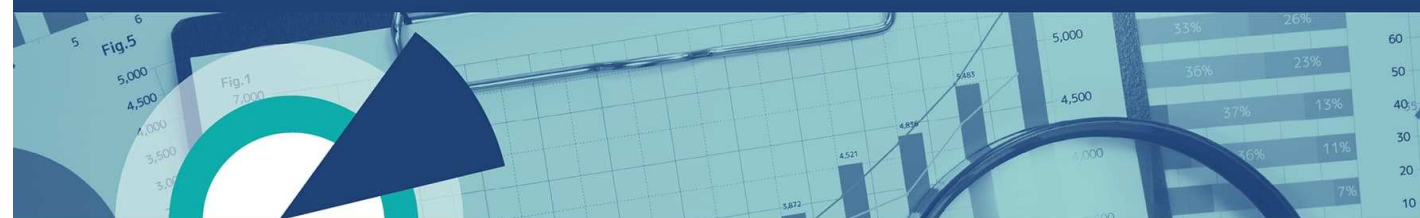
Ne pas diffuser avant

12 H00

27 avril 2022

EMBARGO

Insee Conjoncture Occitanie · Avril 2022 · n° 31



Au dernier trimestre 2021, l'emploi salarié progresse pour le quatrième trimestre consécutif en Occitanie comme en France. Fin décembre, la région compte 14 100 emplois de plus que fin septembre soit une hausse de 0,7 % contre + 0,4 % au niveau national. L'emploi dépasse son niveau d'avant-crise de 2,2 % en Occitanie, avec 44 800 emplois de plus que fin 2019. Sur le quatrième trimestre, l'emploi augmente fortement dans l'intérim et dans l'hébergement-restauration. Malgré une progression ce trimestre, l'emploi industriel reste inférieur à ce qu'il était avant-crise.

Le dynamisme de l'emploi se traduit par une nette baisse du taux de chômage ce trimestre : - 0,7 point pour s'établir à 8,8 % de la population active. Le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans diminue fortement.

L'activité, approchée par le volume de travail rémunéré, dépasse son niveau d'avant-crise de 2,5 % au quatrième trimestre. La reprise reste contrastée selon les territoires. L'activité retrouve juste son niveau d'avant-crise en Haute-Garonne alors qu'elle est supérieure de 5 % dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

## AVERTISSEMENT

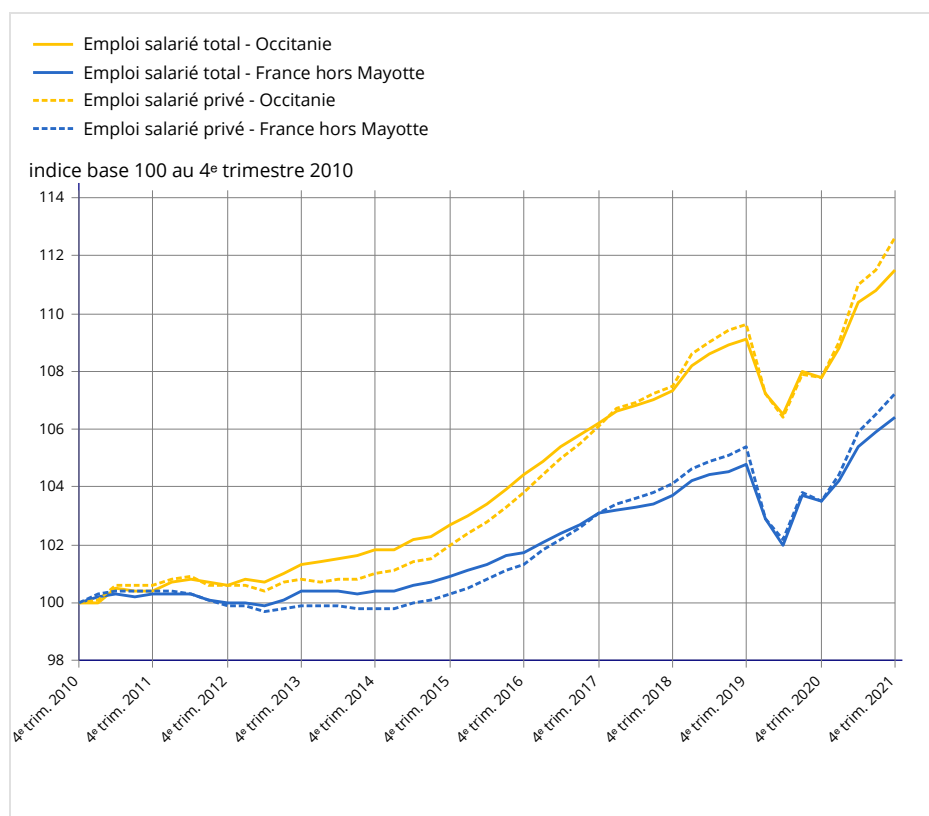
L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données. Par ailleurs, les données sont établies en coproduction avec la caisse nationale de l'Urssaf (champ hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). Depuis la publication du premier trimestre 2021, l'Urssaf a basculé l'ensemble de son système statistique vers la source DSN, générant des révisions sur les niveaux et les évolutions du nombre de postes salariés en série longue. Ces révisions n'ont pas encore été prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et le seront ultérieurement.

## L'emploi accélère au quatrième trimestre dans tous les départements

Au quatrième trimestre 2021, l'emploi salarié en Occitanie continue de croître avec 14 100 emplois supplémentaires, soit quasi le double du trimestre précédent. La hausse s'établit à 0,7 % sur le trimestre, après + 0,4 % au troisième trimestre. Elle est supérieure à celle observée en France (+ 0,4 %). Au total, l'emploi salarié se situe fin 2021 au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 2,2 %, soit 44 800 emplois de plus que fin 2019) (**figure 1**).

Dans la région, la croissance de l'emploi salarié repose sur le dynamisme de l'emploi privé, qui comptabilise 16 500 salariés supplémentaires par rapport au troisième trimestre (+ 1,1 %). En revanche, l'emploi public diminue de 0,5 % ce trimestre.

Figure 1 - Évolution de l'emploi salarié



Notes : données révisées ; données CVS, en fin de trimestre.

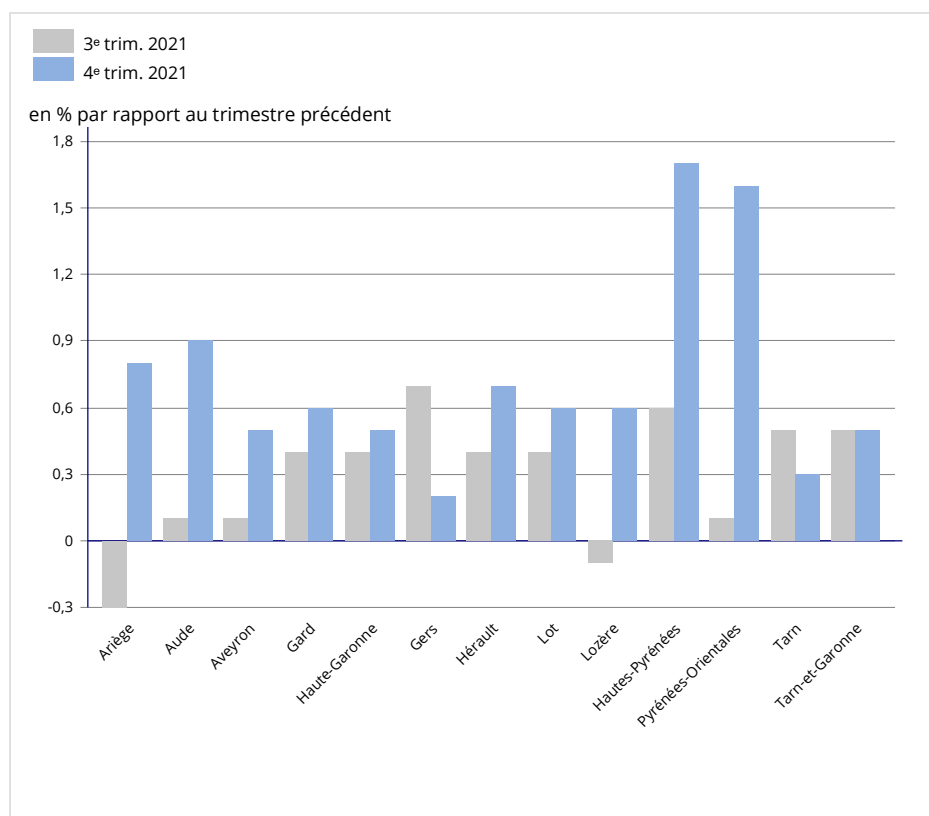
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Sur ce quatrième trimestre 2021, tous les départements créent de l'emploi (**figure 2**). Les créations nettes les plus nombreuses sont dans l'Hérault (3 000 emplois créés sur le trimestre, soit + 0,7 %), en Haute-Garonne (2 900 emplois créés sur le trimestre, soit + 0,5 %), dans les Pyrénées-Orientales (2 300 emplois créés, soit + 1,6 %), et dans les Hautes-Pyrénées (1 300 emplois créés, soit + 1,7 %). Dans ces deux derniers départements, la hausse s'explique probablement en partie par le bon démarrage de la saison de ski. Fin 2021, l'emploi dépasse son niveau d'avant-crise dans l'ensemble des départements d'Occitanie, dans une fourchette allant de + 0,8 % en Haute-Garonne à + 4,0 % dans les Pyrénées-Orientales par rapport à fin 2019.

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Figure 2 - Évolution de l'emploi salarié total par département



Notes : données révisées ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

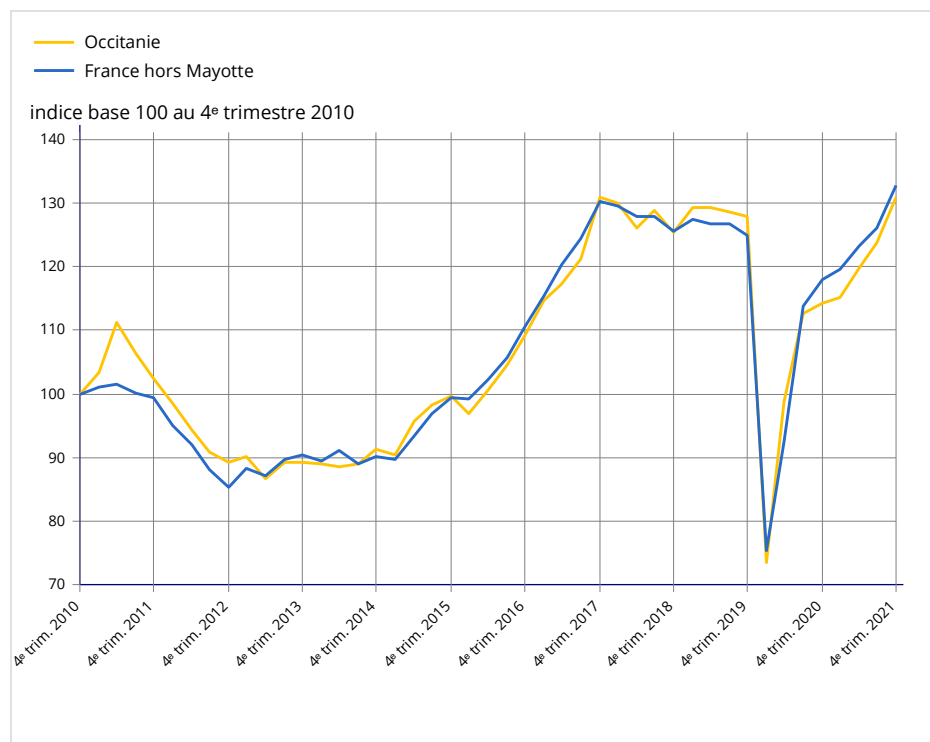
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

### L'intérim dépasse son niveau d'avant-crise

L'emploi intérimaire continue de progresser (+ 5,8 %), ce qui représente 3 100 intérimaires de plus dans la région. Ce rythme de croissance est plus dynamique qu'au trimestre précédent (+ 3,3 %). Le niveau d'emploi dans l'intérim dépasse pour la première fois son niveau d'avant-crise (+ 2,4 % par rapport au niveau atteint fin 2019) (**figure 3**). Au quatrième trimestre, l'emploi intérimaire accélère dans l'ensemble des secteurs. Il augmente de 7,4 % dans l'industrie, de 6,3 % dans la construction et de 6,0 % dans le tertiaire. Le recours à des intérimaires a pu être notamment utilisé par les entreprises pour compenser les absences liées aux arrêts maladie de la cinquième vague de la Covid-19.

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Figure 3 – Évolution de l'emploi intérimaire



Notes : données révisées ; données CVS, en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

## L'emploi dans le tertiaire marchand reste dynamique

Le secteur tertiaire marchand hors intérim soutient l'emploi régional avec une hausse de 1,2 % au quatrième trimestre 2021, soit 10 600 emplois supplémentaires. C'est une augmentation plus forte qu'au trimestre précédent où l'emploi du secteur progressait de 0,7 %. En France, la hausse est beaucoup moins marquée (+ 0,5 %).

Au sein des services marchands, le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement dynamique avec 4 300 emplois créés (+ 4,7 %). Il en est de même pour les activités de services aux entreprises, qui créent 3 700 emplois salariés supplémentaires ce trimestre (+ 1,7 %). Dans le commerce, la croissance des effectifs se poursuit : le secteur gagne 2 400 salariés, soit une hausse de 0,9 %. L'emploi progresse également dans le secteur des transports et de l'entrepôt et dans les activités financières et d'assurance, mais de façon plus modérée (respectivement + 0,6 % et + 0,3 %). En revanche, il est stable dans les activités immobilières (+ 0,1 %) et diminue dans l'information et la communication (- 0,3 %) ainsi que dans les autres activités de services orientés vers les ménages (- 0,4 %).

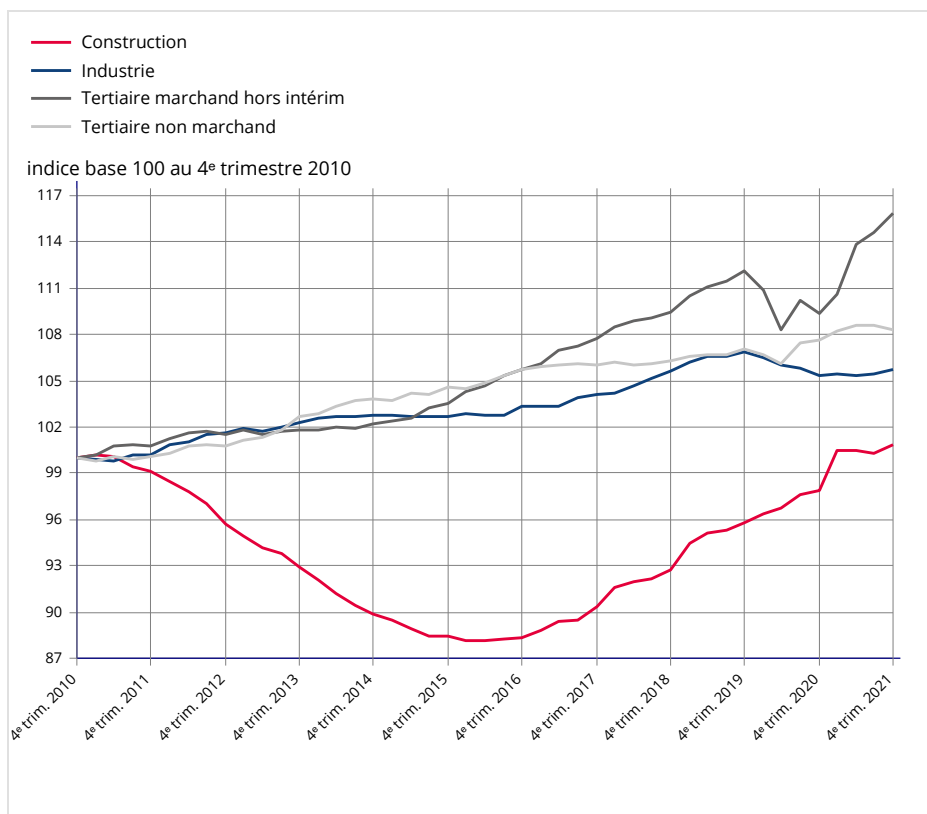
Dans le tertiaire non marchand, l'emploi salarié diminue de 0,3 %, soit 2 000 emplois en moins ce trimestre (hors intérimaires). Dans ce secteur, le recours à l'intérim est en forte hausse depuis la mi-2020.

## L'industrie ne retrouve toujours pas son niveau d'emploi d'avant-crise

L'emploi dans l'industrie progresse au quatrième trimestre (+ 0,3 %, soit + 600 emplois), après une relative stabilité aux deux trimestres précédents. Néanmoins, fin 2021, l'emploi industriel demeure inférieur à son niveau précédant la crise sanitaire : - 1,1 % par rapport à fin 2019, soit - 2 500 emplois (**figure 4**).

Au quatrième trimestre 2021, les créations d'emploi augmentent dans l'industrie agroalimentaire (+ 0,9 %), les industries extractives (+ 0,4 %), et le secteur des autres produits industriels (+ 0,3 %). L'emploi dans la fabrication d'équipements électriques se stabilise (+ 0,1 %). En revanche, le secteur de la fabrication des matériels de transports continue de perdre des effectifs (- 0,5 %, soit 200 emplois en moins).

Figure 4 - Évolution de l'emploi salarié par secteur - Occitanie



Notes : données révisées ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

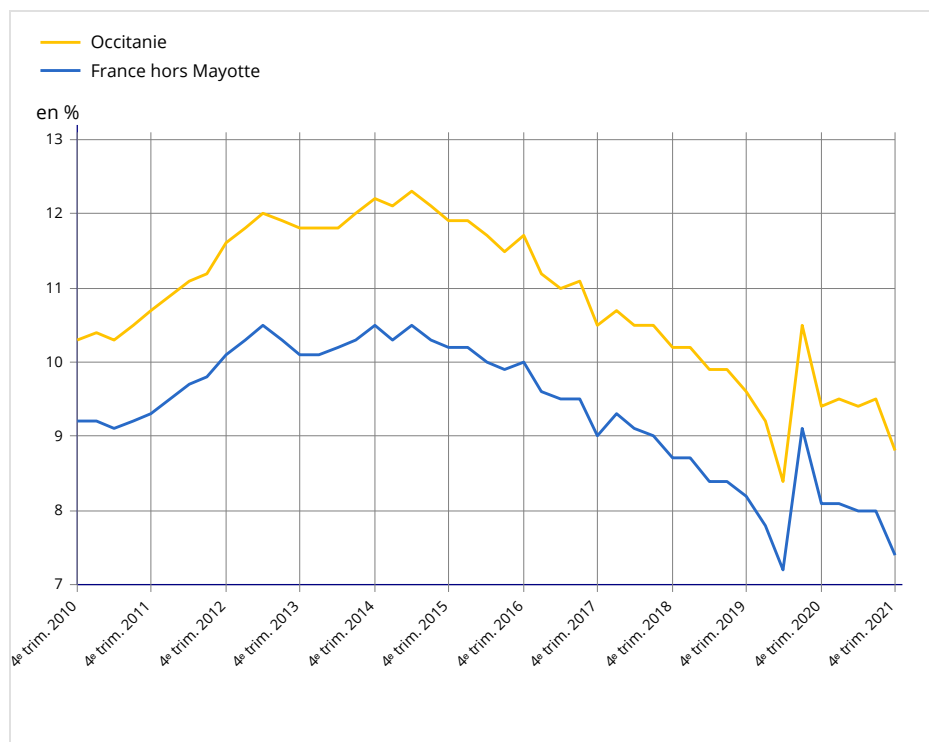
Dans la construction, l'emploi repart à la hausse (+ 0,6 %), après un léger tassement au deuxième et troisième trimestre 2021. Ainsi, hors intérimaires, 700 emplois nets sont créés en Occitanie dans ce secteur. En France, la hausse est légèrement plus faible (+ 0,4 %).

### Nette baisse du chômage et de la demande d'emploi

Au quatrième trimestre 2021, après trois trimestres de quasi-stabilité, le taux de chômage au sens du BIT diminue de 0,7 point en Occitanie et s'établit à 8,8 % de la population active. Il est inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant-crise. La tendance est similaire au niveau national avec un taux de chômage qui diminue de 0,6 point et s'élève à 7,4 %, soit 0,8 point au-dessous du niveau de fin 2019 (**figure 5**). Par département, la baisse par rapport à l'avant-crise s'échelonne de 0,3 point en Haute-Garonne à 1,5 point dans les Pyrénées-Orientales. Néanmoins, dans ce département, la part de la population active en recherche d'emploi reste la plus forte de métropole (11,7 %).

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Figure 5 – Taux de chômage



Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Notes : données révisées ; données trimestrielles CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

Au quatrième trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et sans activité (catégorie A) enregistre une baisse de 5,3 % par rapport au trimestre précédent et s'établit en moyenne sur le trimestre à 333 050 personnes en Occitanie. Ce nombre est en diminution de 5,2 % par rapport à fin 2019, soit 18 400 demandeurs d'emploi en moins.

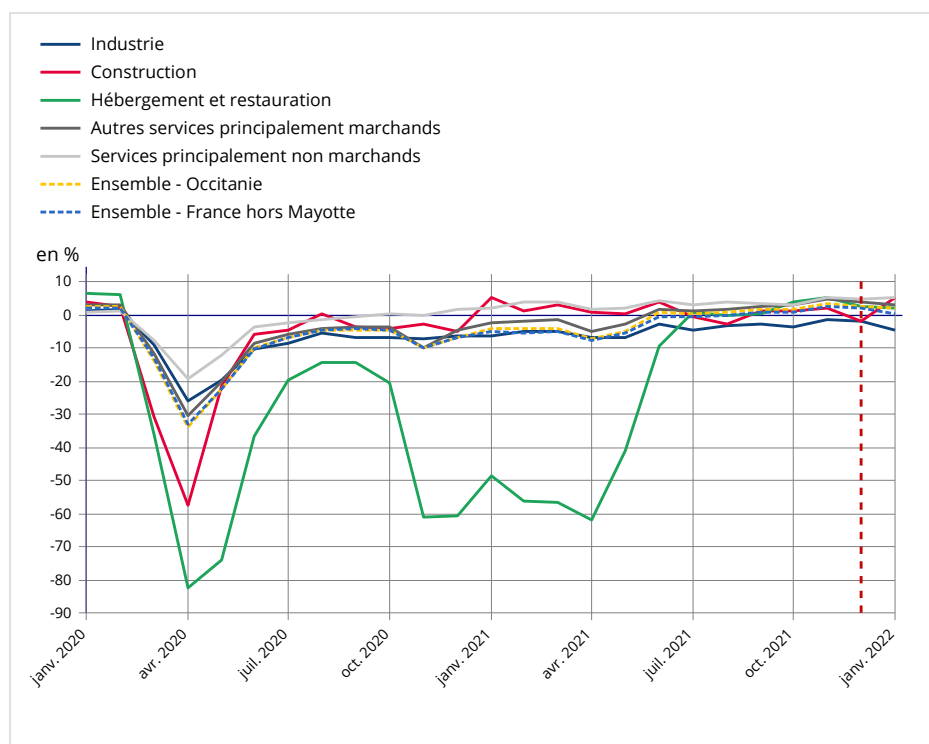
Pour l'ensemble des catégories A, B et C, la demande d'emploi diminue également au quatrième trimestre : - 2,8 %. En moyenne sur le trimestre, 566 400 personnes sont inscrites dans ces catégories, soit 0,5 % de moins qu'au quatrième trimestre 2019. La baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 25 ans : - 5,1 % par rapport au trimestre précédent et - 4,6 % par rapport à l'avant-crise. Cette forte baisse s'explique notamment par le développement de l'apprentissage avec 65 000 contrats signés en 2021 en Occitanie contre 30 000 en 2019.

### L'activité dépasse nettement son niveau d'avant-crise, sauf dans l'industrie

Le nombre d'heures de travail rémunérées par les entreprises privées (hors agriculture) rend mieux compte de l'évolution de l'activité économique que celle de l'emploi. En effet, les périodes d'activité partielle ne sont pas comptabilisées comme des heures de travail rémunérées. En décembre, 16 000 salariés bénéficient encore de ce dispositif au moins une journée dans le mois. En équivalent temps plein (ETP), 3 700 salariés sont en activité partielle durant ce mois. Le recours à ce dispositif est en nette diminution par rapport aux premiers mois de 2021. En fin d'année, le principal facteur pesant sur le volume de travail est celui des absences des salariés non rémunérées par les entreprises pour cause notamment d'arrêts maladie.

Depuis le mois de juin 2021, l'activité est supérieure à son niveau d'avant-crise. En décembre 2021, le volume de travail rémunéré est supérieur de 2,4 % à son niveau de décembre 2019 après + 3,5 % en novembre. Ce ralentissement s'explique par la nouvelle vague épidémique de Covid-19 qui a provoqué de nombreux arrêts maladie parmi les salariés. Sur le quatrième trimestre, le volume de travail rémunéré est supérieur de 2,5 % en moyenne à celui de la même période de 2019, après + 0,8 % au troisième trimestre (figure 6). Sur l'ensemble de l'année 2021, ce volume est supérieur de 9,2 % au volume de 2020 mais inférieur de 1,1 % à celui de l'année 2019.

Figure 6 - Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de 2019 - Occitanie



Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Au quatrième trimestre, le nombre d'heures rémunérées est supérieur à son niveau d'avant-crise dans tous les départements de la région à l'exception de la Haute-Garonne qui atteint tout juste son niveau de 2019. Un net rebond de l'activité se confirme dans les départements littoraux de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales (respectivement + 6 % et + 5 %) ; ces départements sont les deux plus dynamiques de France métropolitaine au quatrième trimestre. Avec une hausse de 4 %, le Tarn-et-Garonne enregistre également une nette hausse de l'activité. Grâce à une meilleure résistance en début d'année, ce département est celui de métropole où le volume de travail progresse le plus en moyenne en 2021 par rapport à 2019 (+ 2 %).

L'empreinte sectorielle de la crise reste forte. Ainsi, sur l'ensemble de la région, le nombre d'heures rémunérées dans l'industrie est encore assez loin de son niveau d'avant-crise : - 2 % au quatrième trimestre par rapport à la même période de 2019. Le recul est net dans la fabrication de matériels de transport et la métallurgie (- 10 % chacun).

À l'inverse, le rebond de la consommation des ménages entraîne une hausse du volume de travail rémunéré dans le commerce de détail et la restauration (+ 5 % au quatrième trimestre 2021 par rapport au même trimestre de 2019), ainsi que dans les arts, spectacles et activités récréatives (+ 11 %). Avec une hausse de 5 %, les services aux entreprises bénéficient également d'une solide reprise de l'activité.

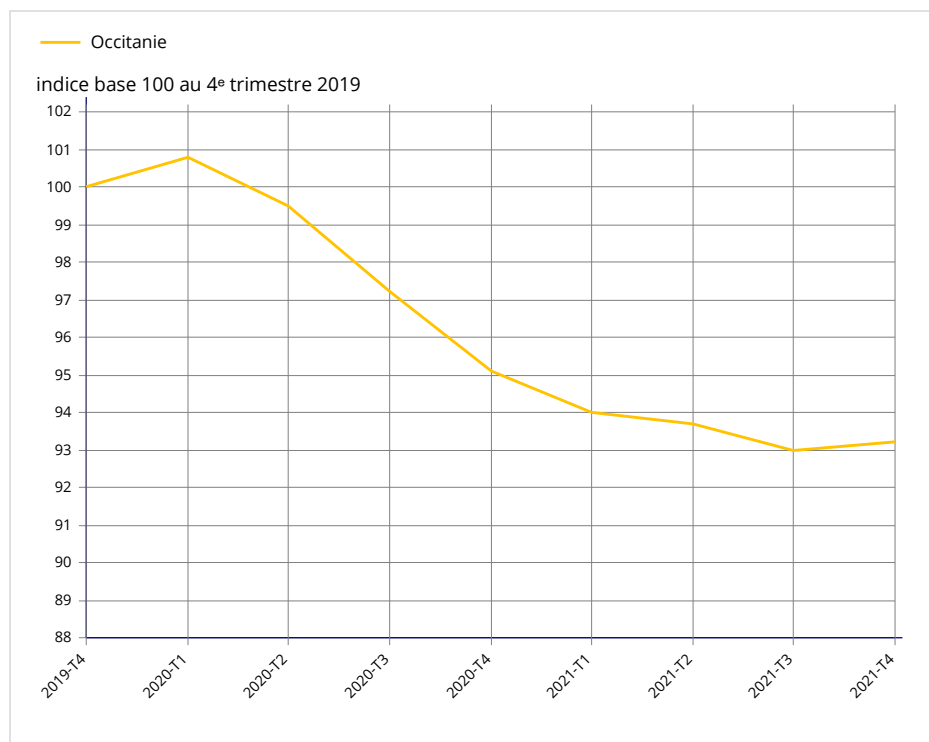
### Vers une stabilisation de l'emploi dans la filière aérospatiale

Le nombre de salariés (hors intérim) dans les établissements d'Occitanie consacrant tout ou partie de leur activité à la filière aérospatiale se stabilise au quatrième trimestre 2021 (+ 0,2 %). L'emploi redémarre progressivement dans le tertiaire (+ 1,8 % au quatrième trimestre 2021), mais diminue encore dans l'industrie. Néanmoins, la baisse de l'emploi dans l'industrie ralentit par rapport aux trimestres précédents (- 0,6 % au quatrième trimestre 2021).

Sur l'ensemble de l'année 2021, le nombre de salariés (hors intérim) diminue de 2,1 % contre 4,9 % en 2020 dans les établissements de la filière (**figure 7**).

Dans les établissements appartenant à des petites et ou à des moyennes entreprises, les effectifs augmentent en 2021 (+ 1,0 %), après avoir subi une forte baisse en 2020. Pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises, l'emploi diminue à nouveau en 2021, mais de façon moins marquée qu'en 2020.

Figure 7 – Évolution des effectifs salariés (hors intérimaires) des établissements de la filière aérospatiale



Champ : établissements de la filière aéronautique et spatiale en Occitanie.

Sources : Insee, enquête FAS 2020 et estimations trimestrielles d'emploi.

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

## Airbus dépasse son objectif de 600 livraisons pour l'année 2021

Selon l'Association du transport aérien international (IATA), le trafic de passagers continue de s'améliorer fin 2021 malgré les restrictions de voyage liées au variant Omicron. Mais il reste très inférieur au niveau observé avant la crise sanitaire. En 2021, la demande diminue de 58 % par rapport à 2019. C'est mieux qu'en 2020, où la demande était inférieure de 66 % par rapport à 2019.

Le fret aérien progresse en décembre 2021 avec une demande en hausse de 9 % par rapport au niveau de décembre 2019. Au final, 2021 aura été une excellente année pour le fret aérien : la demande est supérieure à la fois par rapport à 2020 (+ 19 %) mais aussi par rapport à 2019 (+ 7 %).

En décembre 2021, Airbus enregistre une commande de 100 monocouloirs pour Air France-KLM (au détriment de Boeing, fournisseur historique de la compagnie) et totalise 507 commandes nettes pour l'année 2021. L'avionneur livre 93 appareils en décembre 2021, ce qui porte à 611 le nombre d'appareils livrés sur l'année (contre 566 l'année précédente). Airbus dépasse donc son objectif de 600 livraisons pour l'année 2021, mais reste en deçà des 863 appareils livrés en 2019.

En janvier 2022, il livre 30 appareils et enregistre 36 nouvelles commandes. Mais, en tenant compte des annulations, les commandes nettes sont négatives puisque, ce même mois, l'avionneur décide d'annuler 52 commandes destinées à la compagnie aérienne Qatar Airways en raison de leur conflit à propos de la dégradation de la surface des fuselages des A350.

En 2021, Boeing enregistre un total de 535 commandes nettes et devance ainsi légèrement Airbus. Il double ses livraisons avec 340 appareils livrés contre 157 l'an dernier mais le nombre de livraisons est presque deux fois inférieur à celui de son concurrent européen.

Boeing débute 2022 avec 32 appareils livrés et 75 commandes nettes en janvier, mois au cours duquel il enregistre une commande majeure de la compagnie aérienne Qatar Airways pour 34 appareils de la version cargo du 777X. Ce contrat représente la plus grosse commande jamais reçue par le constructeur pour des avions destinés au fret.

## De nouveaux enjeux européens pour l'aérospatial toulousain

Début février, Toulouse accueille le sommet européen de l'aviation, consacré à la décarbonation du transport aérien. Lors de ce rendez-vous diplomatique, 42 pays (dont les 27 États membres de l'Union européenne) signent la déclaration de Toulouse, s'engageant ainsi sur l'absence d'émissions de carbone par l'aviation à horizon 2050. Quelques jours plus tard, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la ville rose abrite également le sommet du spatial. L'Europe décide de se doter d'une constellation souveraine de 250 satellites pour diffuser internet à très haut débit. Elle sera lancée en orbite à partir de 2024. Les principaux bénéficiaires seront les fabricants européens de satellites, notamment les filiales françaises d'Airbus et de Thales. À l'avenir, cette décision devrait avoir des retombées positives en matière de création d'emplois pour Toulouse, notamment pour l'assemblage des satellites.

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, les professionnels de l'aéronautique et du spatial prévoient des difficultés d'approvisionnement en titane, métal largement utilisé dans la conception d'aéronefs et d'astronefs. L'entreprise russe VSMPO-AVISMA, numéro un mondial de la production de titane, représente la moitié des approvisionnements. Elle fournit Airbus et ses sous-traitants, dont Safran. Ce dernier, très présent en Occitanie, a déclaré avoir constitué suffisamment de stocks pour tenir jusqu'à l'automne.

Début mars, dans la lignée des sanctions occidentales prises contre la Russie, Airbus et Boeing ont annoncé la suspension des livraisons d'appareils et de pièces détachées mais aussi des services de soutien pour les compagnies aériennes russes.

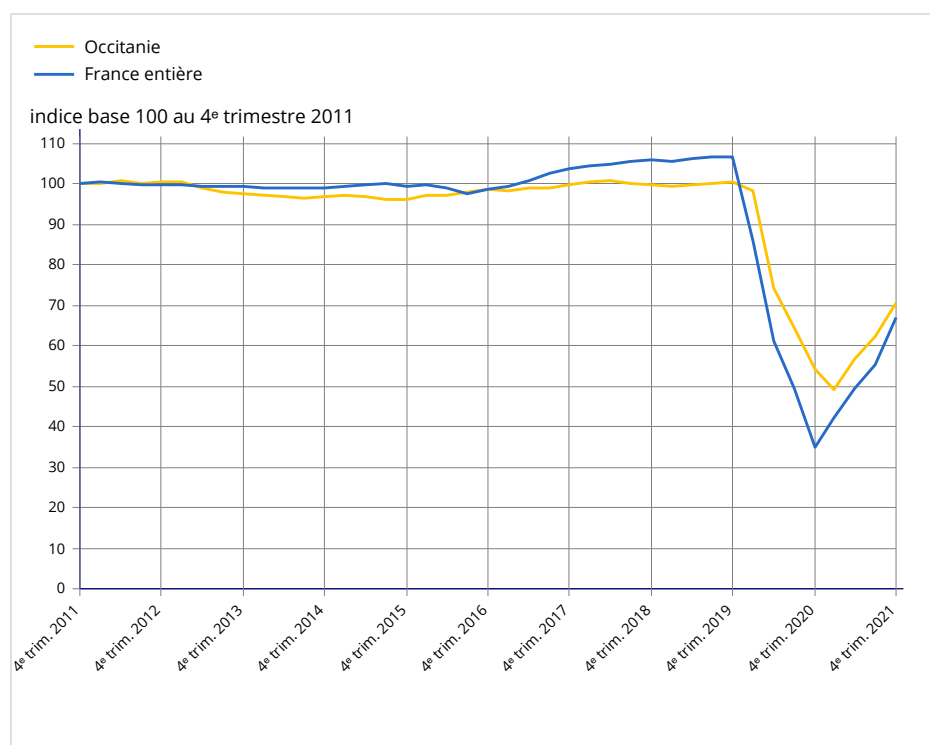
## Tourisme : les clientèles d'affaires et non-résidentes manquent encore à l'appel

Au quatrième trimestre 2021, l'Occitanie enregistre 4,6 millions de nuitées dans les hôtels et les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT). Sur ce trimestre, la région ne retrouve pas son niveau de fréquentation d'avant-crise avec des nuitées inférieures de 8 % par rapport à 2019.

Avec 2,8 millions de nuitées au dernier trimestre de 2021, la fréquentation hôtelière est inférieure de 11 % à celle du même trimestre de 2019 (contre - 12 % en France) (**figure 8**). Les clientèles d'affaires et non-résidentes manquent encore à l'appel. La fréquentation des non-résidents est en retrait de 38 % par rapport à la même période de 2019 et le tourisme d'affaires de 14 % sur le trimestre. Dans le même temps, les nuitées de la clientèle résidant en France sont en recul de 4 %. La Haute-Garonne, où le tourisme d'affaires représente 69 % des nuitées au dernier trimestre 2021, pâtit particulièrement de cette situation. Les nuitées y sont en baisse de - 21 % au quatrième trimestre 2021 par rapport à la même période de 2019. Mais le département des Hautes-Pyrénées reste le plus affecté de la région avec des nuitées en recul de 27 % sur le trimestre. Cependant en décembre, avec un bon démarrage de la saison de ski, la fréquentation hôtelière y est de 7 % supérieure à celle de décembre 2019.

Avec 1,8 million de nuitées au dernier trimestre 2021, la fréquentation des autres hébergements collectifs de tourisme (résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc.), est en baisse de 3 % par rapport à celle de 2019. Sur l'année, les nuitées des résidents dépassent de 2 % celles de 2019, la fréquentation des non-résidents restant en retrait de 35 %.

Figure 8 - Évolution de la fréquentation dans les hôtels



Notes : données trimestrielles brutes. Chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres en base 100 au 4e trimestre 2011.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Globalement, le chiffre d'affaires des hôtels et des AHCT est en diminution de 9 % en octobre, de 11 % en novembre et de 8 % en décembre par rapport aux mêmes mois de 2019. Néanmoins, en décembre 2021, le chiffre d'affaires dépasse son niveau de fin 2019 dans l'Aude, le Gard, la Lozère, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales.

En janvier 2022, dans un contexte de forte reprise de l'épidémie de Covid-19, la fréquentation des hôtels est en retrait de 20 % par rapport à janvier 2019. Elle recule nettement dans les zones urbaines de Toulouse (- 37 %), de Montpellier (- 29 %), dans l'urbain hors métropole (- 22 %) ainsi qu'à Lourdes (- 65 %), les clientèles d'affaires et non résidentes faisant toujours défaut. En revanche, dans les Pyrénées, la fréquentation dans les hôtels des stations de ski progresse fortement (+ 64 %).

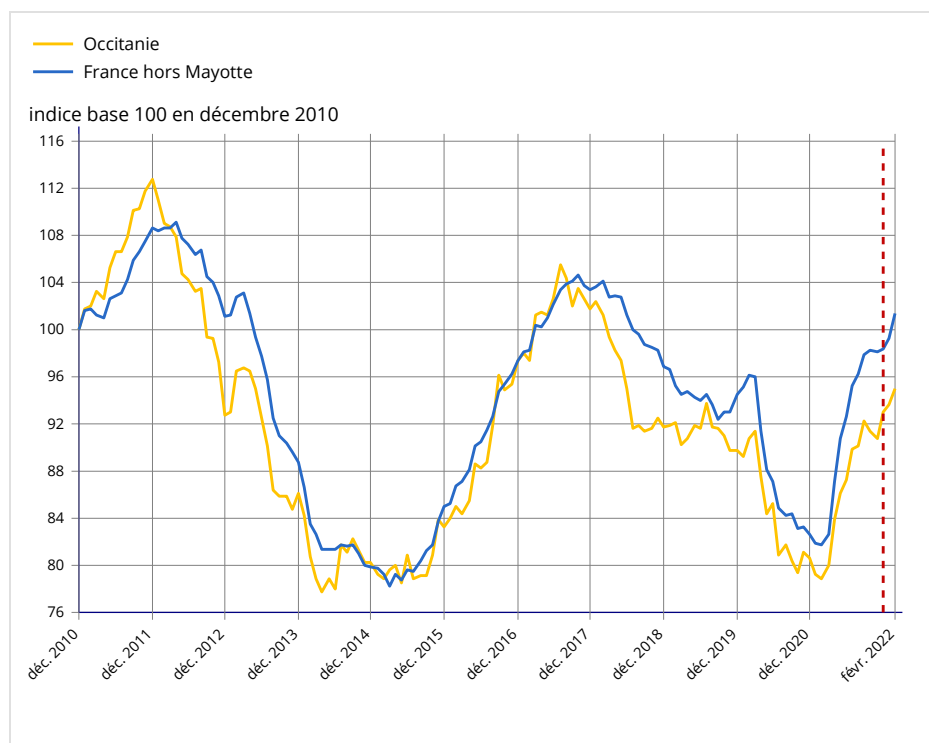
## Légère hausse des permis de construire et repli des mises en chantier

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Dans la région Occitanie, le nombre de logements autorisés (en cumul sur douze mois) augmente de 0,9 % depuis fin septembre et s'établit à 50 700 fin décembre 2021. C'est la troisième hausse trimestrielle consécutive. En France hors Mayotte, la hausse trimestrielle est de 0,5 % (**figure 9**).

Sur un an, le nombre de permis de construire accordés dans la région progresse nettement (+ 15,5 %), un rythme néanmoins légèrement inférieur à celui de la France hors Mayotte (+ 19,1 %). Ces hausses peuvent s'expliquer en partie par le faible niveau des permis accordés en 2020 en particulier durant le premier confinement.

Figure 9 – Évolution du nombre de logements autorisés à la construction



Notes : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

La ligne verticale rouge représente la fin du trimestre d'intérêt.

Source : SDES, Sit@del2.

Sur le dernier trimestre, le nombre de permis de construire est en hausse dans huit départements sur treize, de + 1,8 % pour l'Ariège et la Haute-Garonne à + 23,9 % pour le Lot, en passant par + 12,7 % pour les Hautes-Pyrénées. Les autorisations sont quasi stables dans le Gers, en Lozère et dans le Tarn et diminuent dans l'Hérault (- 3,5 %) et le Gard (- 4,2 %).

Sur l'ensemble de l'année 2021, 40 600 logements ont été mis en chantier en Occitanie, soit une diminution de 2,7 % par rapport au cumul annuel de fin septembre 2021. En France hors Mayotte sur la même période, les mises en chantier progressent en revanche de 1,8 %. Comparé à celui de l'année 2020, le nombre de logements commencés en 2021 augmente de 5,6 % dans la région et de 11,6 % au niveau national.

Au quatrième trimestre 2021, les mises en chantier diminuent dans trois départements, le Tarn (- 14,1 %), la Haute-Garonne (- 11,9 %) et l'Aveyron (- 2,9 %). Dans les autres départements, les mises en chantier augmentent dans une fourchette allant de + 0,9 % dans l'Hérault à + 14,2 % dans le Gers.

## Les créations d'entreprises se stabilisent

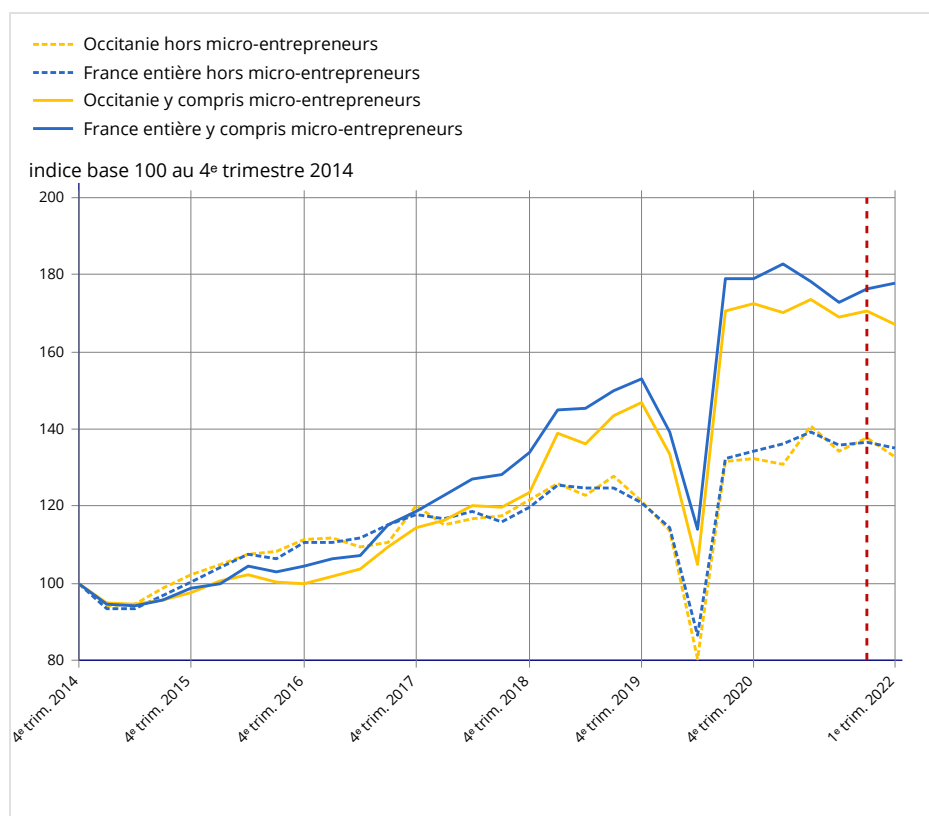
Au quatrième trimestre 2021, 24 300 créations d'entreprises sont enregistrées en Occitanie. Le nombre de créations augmente de 1,0 % par rapport au trimestre précédent.

Les immatriculations de microentrepreneurs sont stables, alors que les créations d'entreprises classiques rebondissent (+ 2,6 %). Au niveau national, les créations d'entreprises augmentent de 1,9 % par rapport au trimestre précédent (**figure 10**).

Au quatrième trimestre, le niveau des créations reste toujours à un niveau très supérieur à celui d'avant-crise (+ 16 % en Occitanie par rapport aux créations du quatrième trimestre de 2019). En moyenne annuelle, les créations de 2021 sont en hausse de 18 % par rapport à celles de 2020 marquées par une forte baisse lors du premier confinement. Au cours de l'année 2021, le nombre des créations oscille autour du niveau atteint fin 2020.

Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Figure 10 – Créations d'entreprises



Ne pas diffuser avant	
12 H00	27 avril 2022
EMBARGO	

Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## AVERTISSEMENT SUR LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les créations d'entreprises sont calculées selon un dispositif rénové depuis la publication portant sur janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises. Pour plus de détails, se référer à la [documentation sur le sujet](#).

### Encadré 1 - Contexte international – En Europe, l'activité fragilisée fin 2021 par la dégradation de la situation sanitaire

Au quatrième trimestre 2021, l'activité économique a ralenti en Europe, et même reculé en Allemagne, en raison d'effets de rattrapage plus faibles qu'au trimestre précédent et d'une consommation des ménages fragilisée par les vagues épidémiques des variants Delta et Omicron. Par ailleurs, le PIB a rebondi dans les principales économies hors zone euro, stimulant la reprise du commerce mondial. Au premier semestre 2022, l'activité serait affectée par les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier via le renchérissement de l'énergie, ainsi que par des perturbations des chaînes d'approvisionnement, notamment liées à de nouveaux confinements en Chine.

### Encadré 2 - Contexte national – En France, l'activité a continué de se redresser fin 2021

Fin 2021, l'activité française a poursuivi sa reprise (+ 0,7 % au quatrième trimestre, soit un rebond du PIB de 7,0 % en moyenne annuelle en 2021 après sa chute de 8,0 % l'année précédente). L'empreinte sectorielle de la crise reste forte néanmoins, certains secteurs continuant de pâtir de la situation sanitaire (hébergement-restauration par exemple) ou bien des problèmes d'approvisionnement (industrie automobile). La consommation des ménages a continué de progresser (+ 0,5 %), notamment dans les services de transports et les services aux ménages, et ce malgré la hausse de l'inflation et l'émergence du variant Omicron en fin d'année. Au premier trimestre 2022 cependant, l'activité aurait ralenti, du fait de la dégradation de la situation sanitaire en janvier puis du déclenchement de la guerre en Ukraine fin février.

## Sources

[Estimations d'emploi](#)

[Taux de chômage localisés](#)

[Créations d'entreprises](#)

[Défaillances d'entreprises](#)

[Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie](#)

[Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air](#)

<b>Ne pas diffuser avant</b>	
<b>12 H00</b>	<b>27 avril 2022</b>
<b>EMBARGO</b>	

## Définitions

### Emploi salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

En pratique, les non-salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

### Intérim

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

### Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

### Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

*Remarque :*

*Le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements : il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs.*

*Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de 6 semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle Emploi ; on parle alors de « chômage partiel total ».*

*En 2008, afin de tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique, l'instruction DGEPE n° 2008/19 du 25 novembre 2008 précise les conditions d'une application dynamique du chômage partiel, qu'il s'agisse, par exemple, de répondre favorablement aux demandes des entreprises en redressement judiciaire, dans la perspective de leur reprise, aux demandes des entreprises de sous-traitance affectées par les difficultés de leurs donneurs d'ordres, ou encore, d'assouplir l'interprétation du caractère temporaire du chômage partiel.*

*L'instruction rappelle également les autres dispositifs auxquels peuvent recourir les entreprises avant de solliciter l'État pour bénéficier du chômage partiel : aménagement du temps de travail dans le cadre fixé par la loi du 20 août 2008, formation des salariés...*

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

*Remarque :*

*Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.*

## Taux de chômage (BIT)

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

## Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

## Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

## Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

*Remarque :*

*Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.*

## Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son endroit.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

*Remarque :*

*Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.*

*Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.*

## Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

<b>Ne pas diffuser avant</b>	
12 H00	27 avril 2022
<b>EMBARGO</b>	

## Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

## Correction des variations saisonnières / CVS

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

## Documentation

### Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko)
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko)

### Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko)
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko)
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko)

### Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#)

## Notes

Les demandes d'indemnisation peuvent être déposées après la fin de chaque mois par les entreprises qui ont placé des salariés en activité partielle et les entreprises ont un délai d'un an pour déposer une demande d'indemnisation.

Mesurée en kilomètres-passagers payants.

Mesurée en tonnes-kilomètres de chargement.

<b>Ne pas diffuser avant</b>	
<b>12 H00</b>	<b>27 avril 2022</b>
<b>EMBARGO</b>	

## Pour en savoir plus

- > « [La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques](#) », Insee, Note de conjoncture nationale, mars 2022
- > Données complémentaires par département, Insee - [Tableau de bord Conjoncture : Occitanie](#), mars 2022



Institut national de la statistique et des études économiques  
 Insee Occitanie - 36, rue des Trente-Six Ponts - BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4  
 Directeur de la publication : Caroline Jamet